



Vers une sortie des néonicotinoïdes : l'exemple de l'Allemagne

note rédigée le 31/01/2016, révisée le 10/07/2016

Confrontés à des problèmes d'intoxication de leurs cheptels en zones de grandes cultures depuis 1994-95, les apiculteurs français mettent en cause les traitements de semences (TS) à base de néonicotinoïdes (NN), notamment sur les céréales : maïs ET céréales à paille.

S'agissant du maïs, ils ont obtenu en 2004 la suspension du TS avec l'imidaclopride (Gaucho), ainsi que le retrait d'une procédure d'urgence autorisant en 2006 le TS avec la clothianidine (Poncho) ; par contre, ils n'ont pu empêcher l'autorisation du TS avec le thiamethoxam (Cruiser) dès la campagne 2008.

Le moratoire européen 2014-15 s'appliquant aussi au maïs, le Cruiser/ maïs est suspendu depuis la campagne 2014.

S'agissant des céréales à paille, le Ministre de l'agriculture n'a jamais voulu arbitrer dans notre sens, persuadé qu'en privant les agriculteurs français des TS sur céréales à paille, il les mettrait en situation d'impasse technique et de faiblesse commerciale par rapport à leurs concurrents.

Quant à l'Allemagne, elle a interdit l'usage des TS-NN sur toutes céréales depuis fin 2008.

Cette décision a été prise après les hécatombes d'avril 2008 dans les ruchers, au titre de la préservation de l'abeille, et en dépit de l'enjeu industriel (Bayer est allemand) et agricole (deuxième producteur européen de céréales, et plus particulièrement de céréales d'hiver).

Il est peu probable que le ministère français n'ait pas eu connaissance des décisions allemandes, et certainement pas depuis 2013, quand son homologue allemand a dû se battre avec le CPCASA (la France y a de nombreux sièges) et la Commission, afin de maintenir l'interdiction des TS-NN sur céréales d'hiver, alors que le « moratoire européen 2014-15 » les autorisait implicitement.

Malheureusement, les apiculteurs français ne se sont aperçus que très récemment de cette distorsion de concurrence, seuls les agriculteurs allemands auraient pu s'en plaindre, comme d'ailleurs, et à juste titre, les apiculteurs européens exception faite des collègues allemands.

Nous illustrons ci-après comment le gouvernement fédéral allemand a su répondre aux incidents de 2008, dans un souci permanent de la protection de l'abeille et plus généralement des pollinisateurs, et par voie de conséquence de la santé humaine et animale.

Ce faisant, il ne semblerait pas que leurs rendements en céréales et maïs en aient souffert pour autant.

❖ Chronologie d'une politique allemande volontariste

Fin avril - début mai 2008 : 11500 colonies dans le Baden-Württemberg et 500 en Bavière, ont été décimées. Il est rapidement établi que les colonies ont subi une grave intoxication. Le contexte « grandes cultures » oriente vers l'hypothèse d'une exposition à des poussières de semis de maïs NN ou de butinage de colza traité TS-NN. Des analyses d'abeilles mortes, de végétaux cultivés sont demandées.

22.05.2008 : suspension des TS de maïs avec les 3 NN: imidaclopride, clothianidine et thiaméthoxam.

Le colza alors en fleur est également suspecté, et son TS-NN fait l'objet d'une suspension. Dès les premiers résultats des analyses, il faut se rendre à l'évidence que sa forte contamination en clothianidine est due aux poussières de semis de maïs dont il a été aspergé. Cette suspension NN sur colza est annulée un mois plus tard.

A partir de juin 2008, et en 2009, divers travaux sont menés : monitoring sur colonies d'abeilles, travaux d'expertise par l'Agence BVL (équivalent de l'ANSES en France) et l'Institut JKI (approx. l'équivalent de : INRA + IRSTEA) ; il s'agissait de comprendre le problème des poussières des semis, et de déterminer quelles mesures prendre pour améliorer la qualité des pelliculages NN et pour limiter l'émission de poussières lors du semis par semoir pneumatique et conventionnel.

Fin 2011, en dépit de la réduction spectaculaire des émissions de poussières due à l'amélioration de la qualité du pelliculage, des mesures d'accompagnement et des recommandations d'usage, les expérimentations de terrain menées en 2010 et 2011 par les chercheurs de JKI, démontrent que les abeilles sont toujours en situation de risque inacceptable lors de semis de maïs TS-NN. (http://www.jki.bund.de/downloadFatPdf.php?file=2012_0181.pdf)
Faute de solutions techniques valables en terme sanitaire ET économique (pour l'agriculteur), la suspension des TS-NN du maïs est maintenue sans interruption depuis le 22.05.2008.

Dans le même temps, JKI et BVL comprennent que les poussières issues des semis de céréales à paille TS-NN posent autant de problème que celles de semis de maïs.

La seule spécialité pour TS sur céréales à paille alors autorisée, est Manta Plus (imidaclopride/Bayer). Son autorisation expirant le 31.12.2008, ne sera pas renouvelée.

Conformément à la réglementation, le Manta Plus a bénéficié d'une période de grâce de 2 ans, permettant d'écouler stocks vendeurs /stocks utilisateurs.

❖ **protéger les abeilles des poussières de semis NN : une volonté affirmée dans la communication des autorités allemandes**

Communiqué de presse du 01.02.13 :

<http://www.bmel.de/SharedDocs/Pressemitteilungen/2013/040-AI-Bienen.html>

Considérant le problème que les poussières de semis posent aux abeilles - écologiquement irremplaçables, l'Allemagne a pris dès 2008 des mesures protectrices des abeilles en suspendant les autorisations de TS-NN sur maïs et céréales à paille, et émis dès 2009 une ordonnance interdisant l'importation, la mise en marché et le semis de semences de maïs TS-NN.

Communiqué de presse du 14.03.13:

<http://www.bmel.de/SharedDocs/Pressemitteilungen/2013/084-Neonikotinoide.html>

L'Allemagne concède qu'elle ne peut convaincre la Commission de défendre un moratoire NN qui soit à même niveau de protection pour l'abeille que ce qui se pratique en Allemagne : en effet, depuis 2009, les autorisations des NN en TS de maïs ET de céréales à paille sont suspendues.

Communiqué de presse du 15.03.13 :

<http://www.bmel.de/SharedDocs/Pressemitteilungen/EN/2013/086-Bienen.html>

L'Allemagne a été obligée de s'abstenir lors du vote « moratoire européen 2014-15 » en CPCASA à Bruxelles en ce 15 mars, dans la mesure où celui-ci n'incluait pas les céréales d'hiver, déjà interdites de TS en Allemagne

depuis fin 2008, au titre de la protection des abeilles.

Il est important de noter qu'en 2012 en Allemagne, plus de 5 millions d'ha, soit plus de 40% de la surface arable, sont cultivés en céréales d'hiver.

Communiqué de presse du 29.04.13 :

<http://www.bmel.de/SharedDocs/Pressemitteilungen/2013/124-Neonikotinoide.html>

La ministre de l'agriculture Ilse Aigner est fière de pouvoir annoncer qu'après avoir demandé un arbitrage auprès de la Commission, **l'Allemagne est autorisée à prendre des mesures plus contraignantes que celles prévues par le moratoire européen, dès lors qu'il s'agit de protéger davantage que ne le font les autres Etats membres, l'environnement ainsi que la santé animale et de l'homme.**

En conséquence, l'Allemagne peut maintenir sa décision de suspendre les TS-NN sur céréales d'hiver, sans crainte d'être attaquée par un autre Etat membre.

Article publié le 31.07.2015

http://www.bmel.de/DE/Tier/Nutztierhaltung/Bienen/_texte/Bienenimkerei.html

L'Allemagne n'avait pas renouvelé l'autorisation du TS-imidaclopride Manta Plus qui expirait le 31.12.2008; ainsi elle pensait empêcher de facto tout semis de semences TS-NN de céréales à paille.

Cependant l'Allemagne s'est aperçue que contrairement au cas du maïs (ordonnance de février 2009), aucun texte n'interdisait formellement l'importation de semences de céréales d'hiver traitées TS-NN.

C'est la raison pour laquelle une ordonnance d'urgence a été prise le 20.07.2015 interdisant toute importation de semences de céréales d'hiver traitées, leur mise en marché et leur semis.

L'ordonnance d'urgence:

http://www.bmel.de/SharedDocs/Downloads/Presse/EilverordnungBienen.pdf?_blob=publicationFile

❖ Pour protéger l'abeille, l'Allemagne restreint d'autres usages de NN.

L'Allemagne ne s'est pas contentée de se conformer à toutes les restrictions d'usage de NN prévues par le règlement d'exécution U.E. 485/2013.

Outre que ce pays a obtenu le droit d'interdire les TS-NN céréales d'hiver pourtant autorisés par le dit règlement, l'Allemagne a restreint d'autres usages de NN : retrait de certains produits qui constituaient une menace pour les abeilles, d'autant qu'ils n'étaient pas reconnus comme indispensables par leurs utilisateurs.

Communiqué de presse BVL du 16.07.13

https://www.bvl.bund.de/DE/08_PresseInfothek/01_FuerJournalisten/01_Presse_und_Hintergrundinformationen/04_Pflanzenschutzmittel/2013/2013_07_16_hi_Neonicotinoide.html?nn=1401276

A partir du 01.10.13, **l'autorisation de 23 spécialités à base d'imidaclopride (16) et thiaméthoxam (7), utilisées en jardin et pour plantes d'intérieur, est suspendue pour une durée indéterminée.**

Pour 10 autres spécialités à base d'imidaclopride (8) et de clothianidine (2), à usages divers (agricoles, professionnels ou particuliers), dont l'autorisation expirait entre le 31.12.2012 et le 30.06.2013, il est décidé que non seulement leurs autorisations ne seront pas renouvelées, mais que la durée de grâce (écoulement des stocks revendeurs ET usagers) habituellement de 24 mois en Allemagne, est uniformément limitée au 31.11.2013.

Article publié par le ministère de l'agriculture le 28.04.15

http://www.bmel.de/DE/Landwirtschaft/Pflanzenbau/Pflanzenschutz/_Texte/Bienenschutz.html

Fédération Française des Apiculteurs Professionnels
contact / coordination: Guillermo Wolf- 06 44 79 72 47
adresse postale: C/O Guillermo Wolf 42 rue des Carmes, 49100 Angers
ffap-apipro@hotmail.fr

Le ministère fédéral encourage diverses actions : à partir du 01.01.15, les magasins de jardinage s'accordent pour refuser la vente des produits phytosanitaires réputés dangereux pour les abeilles ; une campagne d'information « protection des abeilles » est lancée le 23.04.15 dans 750 de ces magasins. Les producteurs de plantes d'intérieur s'engagent à ne plus utiliser l'un des 7 NN dont ils pouvaient disposer jusque là, et ce à partir du 01.01.16.

En 2014, l'ONG FOE-US fait analyser des plantes de jardin achetées chez des gros revendeurs aux USA et au Canada : 51% des plantes attractives pour les abeilles étaient chargées en NN. http://libcloud.s3.amazonaws.com/93/3a/3/4738/GardenersBewareReport_2014.pdf

Communiqué de presse de l'ONG BUND (Amis de la Terre, Allemagne) en date du 11.03.15

<http://www.bund.net/nc/presse/pressemittelungen/detail/artikel/bund-gewinnt-vor-gericht-gegen-bayer-im-streit-um-bienengefaehrlichkeit-von-pestiziden/>

à l'automne 2014, Bayer a attaqué l'ONG BUND pour avoir publié que certaines spécialités à base de thiaclopride et à usage domestique étaient dangereuses pour les abeilles, contrairement à ce que Bayer mentionnait explicitement sur ses emballages. Le 11.03.15, le tribunal donne raison à BUND.

Article publié en ligne, BUND, le 24.09.2015

http://www.bund.net/themen_und_projekte/chemie/pestizide/bayer_vs_bund/

Au cours de l'été 2015, BUND a obtenu de certaines enseignes de ne plus vendre de spécialités à base de **thiaclopride**.

De son côté, Bayer décide de renoncer à partir du 21.08.15, à l'autorisation de 8 des 19 produits commercialisés à base de thiaclopride. Bayer réagit ainsi à une communication scientifique, présentant le thiaclopride comme plus réprotoxique qu'admis jusque là (les 8 spécialités correspondent à des formulations à concentration maximale : 9g/l)

❖ **Retrait des TS-NN sur céréales et maïs : incidence sur les rendements**

Nous avons extrait **les données FAO STAT** concernant les rendements de céréales, en Allemagne et en France, pour les années 2001 à 2014.

L'Organisation des Nations Unies :FAO, fait la part entre les blés, les orges et les maïs, sans distinguer les céréales d'hiver de celles de printemps.

Ici, les « blés » regroupent toutes les céréales à pailles, hors les orges.

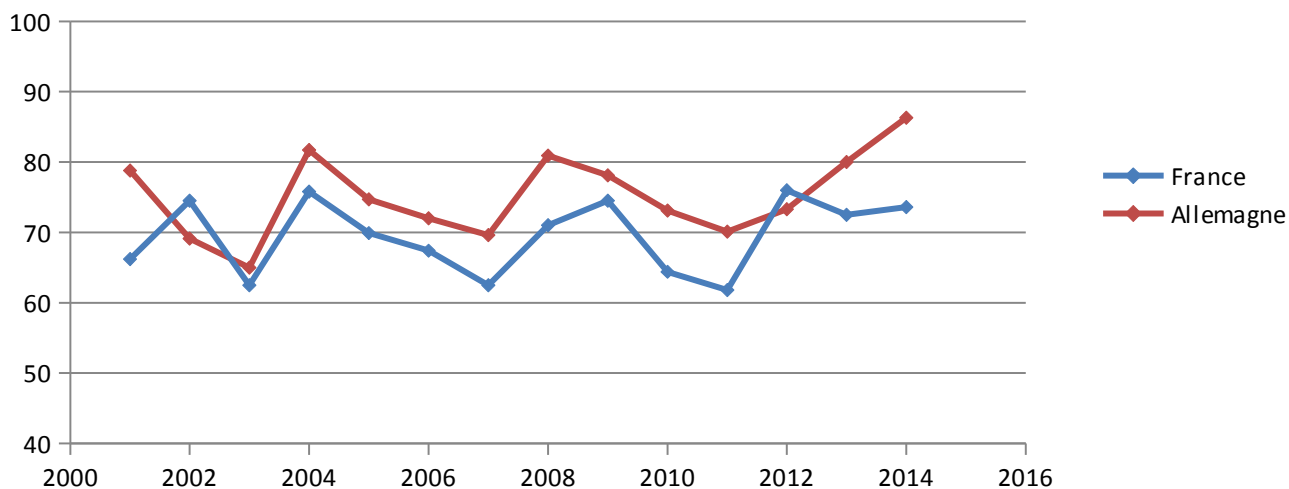
Les blés sont très majoritairement semés en hiver, en France comme en Allemagne : autour de 98%.

Leurs surfaces respectives (moyenne quinquennale) sont de l'ordre de 5,7 millions et 4,2 millions d'ha : les blés français sont susceptibles d'être traités imidaclopride, les blés allemands ne sont plus TS-NN depuis 2009. Quant aux **orges**, en moyenne 70 % sont semés en hiver, même si le taux peut varier sensiblement d'une année sur l'autre (en 2014 exprimés en 1000 ha, pour la France : 1241 en hiver, 525 au printemps ; pour l'Allemagne, respectivement 1228 et 346).

En moyenne quinquennale, les surfaces d'orge d'hiver seraient un peu supérieures en Allemagne, soit 1,3 millions contre 1,1 millions en France.

graphique 1 : comparaison des rendements en « blés » (source : FAO-STAT)

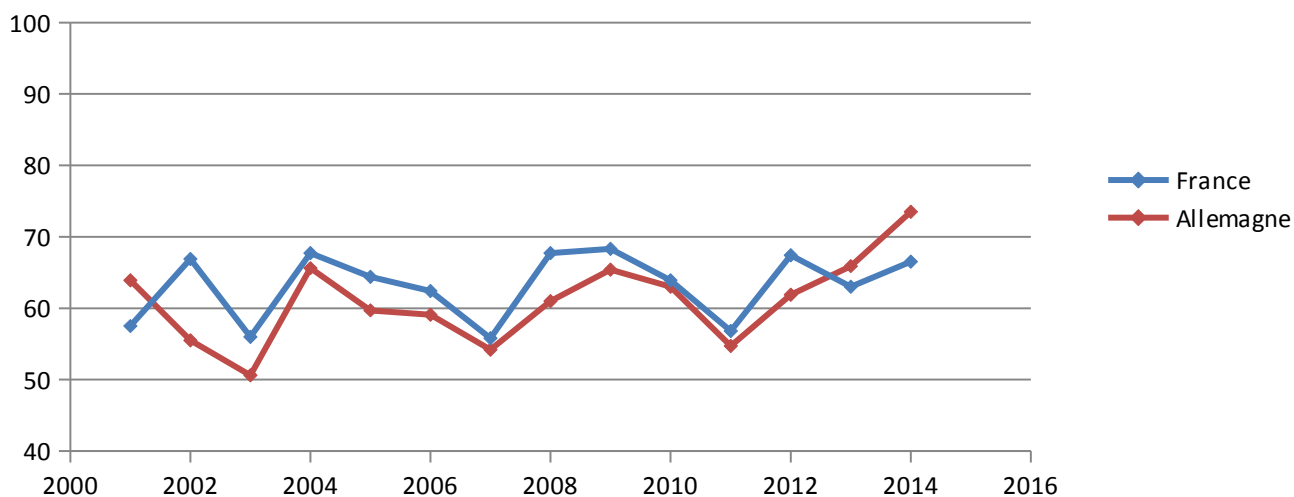
Evolution des rendements en blé (q/ha)



Depuis 2001, les rendements blés sont globalement supérieurs en Allemagne, hors en 2002 et 2012. Il semblerait que depuis 2009, les différences s'accroissent entre les 2 pays, au bénéfice de l'Allemagne. En dépit du retrait des TS-NN sur blés, les rendements ne fléchissent pas en Allemagne.

graphique 2 : comparaison des rendements en orges (source : FAO-STAT)

Evolution des rendements en orge (q/ha)



Sur la période 2001-2014, les rendements des orges (hiver + printemps) sont supérieurs en France (de l'ordre de 5% environ), à l'exception de 3 années : 2001 d'une part, et d'autre part 2013 et 2014, soit **après 2009, quand les orges d'hiver sont quasi 100% TS-NN en France, contre 0% en Allemagne.**

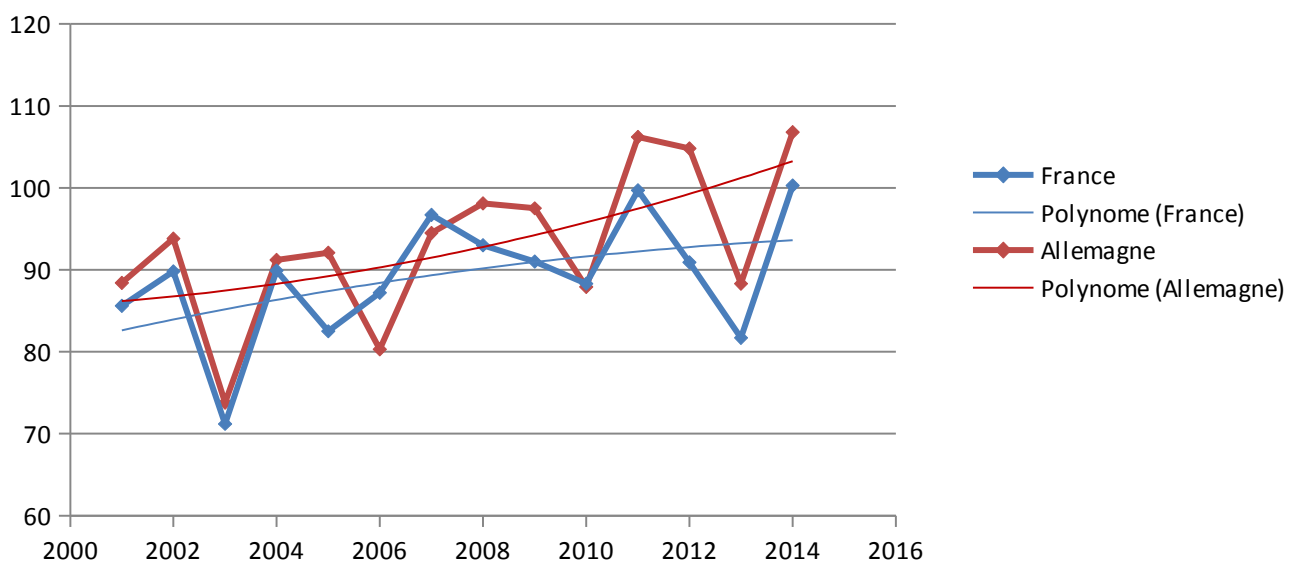
Quant aux statistiques françaises et allemandes, elles indiquent pour le rendement des orges d'hiver, respectivement en 2013 et 2014: 64,1 et 68,6 q/ha pour la France, contre 69,3 et 77,3 q/ha pour l'Allemagne.

Fin août 2015, les prévisions de récolte 2015 des orges d'hiver semblaient indiquer que l'Allemagne garderait son avantage : environ 77 contre 74 q/ha.

Nous pourrions résumer que tant que les deux pays disposaient pareillement des TS-NN sur orges (hiver + printemps), soit avant 2009, la France connaissait de meilleurs rendements en orges. Depuis 2009, l'Allemagne sans TS-NN sur orge, loin de décrocher, semble rejoindre la France.

graphique 3 : comparaison des rendements en maïs (source : FAO-STAT)

Evolution des rendements en maïs (q/ha)



Globalement l'Allemagne obtient de meilleurs rendements que la France, et la différence se creuse après 2009, soit après l'interdiction des TS-NN sur maïs en Allemagne (moratoire européen oblige, la France suspend le TS Cruiser/maïs en 2014 seulement).

Hasard ou pas, il faut noter que la France ne connaît que 2 années de rendements supérieurs : 2006 et 2007. Précisément les années pendant lesquelles la France ne dispose plus de TS-NN pour le maïs: entre l'année de retrait du Gaucho (2005) et l'introduction du Cruiser (2008) !

En tout état de cause, pour le maïs non plus, il n'y a pas lieu de penser que les TS-NN soient indispensables à la culture et/ou que des impasses techniques existeraient.